

Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 6 novembre 2003

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux, sauf GOUACHON Françoise et MAILLEY Jean, excusés.

COUPES DE BOIS

Sur proposition de l'ONF, et après présentation détaillée par le Maire, les trois délibérations ci-dessous sont approuvées à l'unanimité :

Programme de Travaux 2004

Dépenses d'Investissement : Dégagements résineux ou feuillus :

Travaux Parcelles 6 - 14 - 20 - 21 N - 30 Approuvé pour 4 770,00 € ht

Destination des Coupes pour 2004

- **Vente aux adjudications générales**
 - Vente en bloc et sur pied : Parcelles 11^E, 110, 17 et 30
 - Vente de futaies affouagères : Parcelles 25 et 28
- **Délivrance aux affouagistes** : Parcelles 25 et 28

Travaux de conversion - Demande de subvention

Demande de subvention Etat pour des travaux de conversion à réaliser sur les 4 ans à venir :

- Montant total des travaux HT : 41 512 E - 272 300 F
- Subvention espérée 40 % : 16 604 E - 108 915 F

Pour informations :

- la vente de bois du 27/10/03 a rapporté : 9578 E - 62 828 F - la parcelle 8 non vendue sera à nouveau proposée à la vente.
 - une vente de lots de bois sur pied destinée aux particuliers aura lieu en Mairie le 14 novembre
- à 19 h : 31 lots sont à vendre - mise à prix 3 €

LOGEMENT 11 GRANDE RUE

Attribution

Le Maire rappelle au Conseil que M. HENRIOT Sébastien a donné son préavis pour le logement communal qu'il occupe 11 grande rue à effet du 31/12/03. Cinq familles se sont portées candidates pour le remplacer.

Après vote à bulletin secret, l'assemblée, à l'unanimité :

- décide d'attribuer la location de cet appartement à Madame DAUPHIN Christine à compter du 01/01/2004 avec une caution fixée à un mois de loyer soit 238 €,
- prend acte du départ de M. HENRIOT et accepte le remboursement à ce dernier de la caution versée soit 228,67 € (1500 F),

- modifie le budget primitif 2003 afin d'y intégrer les encaissement et remboursement de caution, soit :

Section d'investissement

| | |
|--|------------|
| ■ Dépenses - Article 165 - Remboursement Henriot | + 228,67 € |
| dépense financée par : | |
| ■ Recettes - Article 165 - Encaissement Dauphin | + 238,00 € |

RESTRUCTURATION DU COLLEGE

Le Maire donne compte-rendu de la réunion qui a eu lieu en mairie le 14 octobre quant au schéma de principe d'aménagement de la desserte du Collège.

Après présentation générale du projet de restructuration élaboré par le Département, le conseil municipal est surpris d'apprendre la modification de la sortie du Collège, déplacée rue des Epicéas avec demande de participation financière de la commune pour l'aménagement de cette voie (avec aire de retournement).

Or la rue des Epicéas, étroite et en cul sac, n'est pas du tout adaptée aux allers et retours de 15 bus, auxquels vont s'ajouter les voitures des parents déposant leurs enfants. C'est pourquoi, l'Assemblée à l'unanimité s'oppose fermement à cette sortie. De plus, la commune ne peut se prononcer sur un quelconque financement non prévu dans ces projets arrêtés pour les quatre années à venir.

Le conseil municipal s'étonne que la commune n'est pas été consultée lors de l'élaboration du projet et n'est pas été invitée aux différentes réunions du comité de pilotage. En effet, le projet semble avoir été conçu à l'envers, bâti en mettant l'environnement du Collège au second plan.

Elle demande à ce que soit étudiée la solution plus judicieuse de création d'une aire de bus sur la surface devant le gymnase quitte à entamer une partie du collège avec réservation de la rue des Epicéas au seul trafic des voitures particulières pour les « arrêts-minute ».

Copie de cette délibération sera transmise au Conseil Général.

ESPACE CULTUREL - 33 b grande rue

A/ Financement

Suite aux délibérations du 9 octobre décidant l'achat de la brocante et du terrain mitoyen sis 33 b grande rue, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget primitif 2003 afin d'y porter les dépenses correspondantes, financées par un emprunt soit :

Dépenses d'Investissement :

| | |
|--|-------------|
| - Article 2111 - Acquisition Terrain | + 61 000 € |
| - Article 21318 - Acquisition Bâtiment | + 152 400 € |

Recettes d'Investissement

| | |
|---------------------------------|------------|
| - Article 1641 - Emprunts | + 213 400€ |
|---------------------------------|------------|

B/ Maîtrise d'œuvre

Après présentation par le Maire, le conseil municipal donne un accord de principe sur le projet présenté par HDL - Habitat et Développement Local du Doubs et comprenant :

- création dans le bâtiment existant d'une salle de convivialité de 193 m², de deux salles d'associations de 24 et 54 m² et d'une salle multimédia de 58 m²,

- construction d'une extension pour l'aménagement de la bibliothèque de 130 m2 environ,
- aménagement des abords et création de places de parking sur la parcelle voisine.

La proposition de contrat de maîtrise d'oeuvre de cet organisme sera soumis au Conseil lors de la prochaine session.

VENTE DE TERRAINS AU PETIT ROULANS à Messieurs VIENNET et CEDORGE

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de deux parcelles au Petit Roulans au lieu-dit « **Au Verger du Puits** », formant un chemin qui dessert les maisons Viennet/Chevrier et Cedorge.

Or, ces deux propriétaires souhaitent acquérir chacun la parcelle qui touche leur propriété soit :

- M. VIENNET Stéphane et Mlle CHEVRIER : Parcelle AD 61 de 1 a 35,
- M. CEDORGE Sylvain : Parcelle AD 60 de 53 ca.

M. CEDORGE ne s'oppose pas à la vente de la parcelle AD 61 à M. VIENNET à la condition toutefois que soit maintenu son droit de passage piétonnier sur cette parcelle pour accès à la rue Jean de Vienne ; M. VIENNET a accepté cette condition par écrit.

Au vue de ces éléments, et après discussions, le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions :

- accepte la vente des deux parcelles en cause telle que détaillée ci-dessus,
- demande à ce que le droit de passage de M. CEDORGE sur la parcelle AD 61 cédée à M. VIENNET soit notifié sur l'acte de vente,
- fixe le prix de vente pour les deux transactions à 5 ,00 € le m2 avec frais notariés à la charge des acquéreurs,
- mandate le Maire pour la signature de l'acte en l'Etude de Maîtres CREUSY-JOIGNEAULT à BAUME LES DAMES.

ECOLE DE MUSIQUE Subvention complémentaire

Michel LABOURIER dresse le bilan de la rentrée 2003/2004 . Les effectifs connaissent une forte augmentation : De 21 élèves en 2002/2003, ils passent à 43 dont 17 enfants de Roulans.

Il rappelle que, depuis la création de l'école, les familles du village bénéficient d'une subvention communale pour leurs enfants : trimestriellement : de 61 € pour solfège et instrument et de 31 € pour solfège seul.

Afin de favoriser l'accès à la pratique musicale, il propose de maintenir cette aide pour l'année 2003/2004 soit une dépense totale de 1008 euros/trimestre (510 en 2002/2003).

Après discussions, le conseil municipal accepte cette proposition et à cet effet :

- modifie le budget primitif 2003 afin d'y inscrire en dépenses de fonctionnement - article 6574 - une subvention complémentaire de 473 euros - au profit du Comité Local d'Animation qui gère l'école de musique,
- donne un accord de principe pour l'attribution en 2004 de 2016 € (1008 € x 2) pour les

deux premiers trimestres ; le montant pour le dernier trimestre (rentrée 2004/2005) sera étudié ultérieurement.

INFORMATIONS :

Conformément aux décisions du 9 octobre écoulé, le Maire informe que deux demandes de subvention viennent d'être transmises aux services préfectoraux, dans le cadre de la programmation 2004 de la DGE (dotation globale d'équipement) pour les deux programmes ci-dessous :

- Création de trottoirs au lotissement des Prés,
- Réfection des abords de l'église d'autre part.

Prochaine Réunion : Jeudi 11 décembre 2003

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain JACQUOT